



REGARD SUR L'ACTUALITE

QUAND SE TOURNE UNE PAGE !

Un des points d'achoppement qui peut diviser les communautés paroissiales se manifeste souvent à l'occasion d'un changement de curé. Certains paroissiens sont pour, d'autres contre, certains font des pétitions pour garder « leur prêtre » et se disent choqués, indignés qu'il puisse être changé. Le curé serait-il nommé à vie ? L'évêque devrait-il demander pour chaque changement la permission aux fidèles concernés ? Le curé appartient-il aux paroissiens ? L'évêque aurait-il pris cette décision suite à un caprice ou à pile ou face, sans une profonde réflexion et une prière à l'Esprit Saint ?

Pour y voir clair, il convient d'abord de resituer le rôle de l'évêque dans son diocèse. La constitution « Lumen Gentium » du Concile Vatican II nous dit au § 20 : « Les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président au nom et en place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs par le ministère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement... Le Saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Eglise, en sorte que qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (§ 20). Ainsi donc, en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus Christ, Pontife suprême, qui est présent au milieu des croyants (§ 21) ... Chargés des Eglises particulières comme vicaires et légats du Christ, les évêques les dirigent par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré... se souvenant que celui qui est le plus grand doit se faire comme le plus petit, et celui qui commande comme le serviteur... En vertu de ce pouvoir, les évêques ont le droit sacré, et devant Dieu le devoir, de porter des lois pour leurs sujets, de rendre les jugements et de régler tout ce qui concerne l'ordre du culte et de l'apostolat. La charge pastorale, c'est-à-dire le soin habituel et quotidien de leurs brebis, leur est pleinement remise ; on ne doit pas les considérer comme les vicaires des Pontifes romains, car ils exercent un pouvoir qui leur est propre et, en toute vérité, sont pour les peuples qu'ils dirigent, des chefs (§ 27)

Il convient ensuite de préciser la nature des relations entre l'évêque et ses prêtres. Le décret « Presbyterorum Ordinis » de Vatican II va nous y aider. « Que les évêques à cause du don de l'Esprit Saint que les prêtres ont reçu à leur ordination voient en eux des auxiliaires et des conseillers indispensables dans leur ministère... Quant aux prêtres, ils savent que les évêques sont revêtus de la plénitude du sacrement de l'ordre ; ils doivent donc respecter en eux l'autorité du Christ, Pasteur suprême. Qu'ils aient pour leur évêque un attachement sincère, dans la charité et l'obéissance... L'union des prêtres avec les évêques est une exigence particulière de notre temps... » (§ 7) D'ailleurs, le rite de l'ordination n'inclut-il pas la promesse d'obéissance du nouvel ordonné à l'évêque ?

Concernant la vie des prêtres, ce même décret précise : « A la tête de leur communauté, les prêtres doivent donc faire en sorte de ne pas rechercher leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus Christ (§ 9) ... Parmi les qualités les plus indispensables pour le ministère des prêtres, il faut mentionner la disponibilité intérieure qui leur fait rechercher non pas leur propre volonté, mais la volonté de celui qui les a envoyés... (§ 15) ...

Il est naturel et heureux que, accompagnés dans les étapes importantes de leur vie par le pasteur de leur communauté, les fidèles s'attachent à leur prêtre. Par son témoignage de vie, par sa prédication, par la célébration des sacrements de l'Eglise qui lui est confiée, n'est-il pas présence du Christ tête ? Oui, mais le Christ a toujours été obéissant à son Père : « non pas ce que je veux, mais ce que tu veux » dira-t-il à Gethsémani. Le prêtre n'appartient pas aux fidèles, il appartient au Christ et à l'Eglise !

ARCHIDIOCESE

JUBILE A RIKITEA : 190 ANS

Arrivée des premiers

Missionnaires catholiques

Le jubilé se déroulera sur 10 jours à compter du mercredi 07 aout 2024 au vendredi 16 aout 2024.

Les festivités se terminent par la Journée Culturelle le vendredi 16 aout 2024.

APOSTOLAT DES LAICS

SECOURS CATHOLIQUE

Fermeture pour travaux-réaménagement

Le secours Catholique Caritas Polynésie informe que le dépôt de la mission sera fermé pour travaux (réaménagement du site) du 08 juillet au 09 août. La réouverture se fera le lundi 12 août 2024 aux jours et heures suivantes : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.

COMITE MISERICORDE DIVINE

Invitation dimanche 4 août 2024

L'Aumônier de la Miséricorde vous convie à vivre pleinement une journée de Prière, de relaxation musicale et de Partage au sein de la paroisse Sacré Cœur d'Arue, de 7h 00 à 16h00.

Tous les membres de la Miséricorde et tous les chrétiens sont invités à partager cette joie avec « Jésus Miséricordieux » présent dans le Saint Sacrement. Tenue rouge ou blanche aux couleurs de la Miséricorde Divine. (affiche en pièce jointe)

Père Gildas DITBANTSA PELEKE

COMMUNICATIONS SOCIALES



RMNTH

Enseignements

FM 87. 6 / 93. 8 / 96. 4 / 101. 5
sur TNS et www.radiomarianotehau.com

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00 :

Voici les enseignements qui seront diffusés la semaine du 29 juillet au 2 août 2024 :

Lundi 29/7 : “Jésus mon ami”

par père Guy LEPOUTRE

Mardi 30/7 : Enseignement en direct de MNTH

par Médéric

Merc 31/7 : “La prière, un chemin d'amitié”

par Père Sylvain LAMERAND

Jeudi 1er août : Enseignement en direct de MNTH

par Médéric

Vend 2/8 : “La puissance de l'adoration”

par Père Florian RACINE

Comme chaque année, lorsqu'il y a les écoles de formation, radio MNTH modifie son programme. Tous les matins, tous les enseignements sur la radio **du 8 juillet au 2 août débiteront à 8h.**

La radio diffusera en DIRECT radio et sur la page Facebook “ Radio MARIA NO TE HAU BIS

- Le vendredi 2 août 2024 à 18h : la messe d'investiture et de clôture des écoles de la foi.
- Le samedi 3 août 2024 à 9h30 : la rediffusion, *uniquement sur les ondes radio* la messe d'investiture et de clôture des écoles de la foi du vendredi 2 août.

EMISSION « TOUS FRERES »

Combattre (Rediffusion)

Que recherchent les adeptes des sports de combat ? Est-ce pour apprendre à se défendre ou pour se mesurer à un adversaire ? Quelles sont les valeurs véhiculées par les arts martiaux ? Et comment ces valeurs peuvent-elles nous aider dans notre vie professionnelle ?

Cette semaine, Tous Frères a décidé de consacrer son émission aux arts martiaux avec le verbe combattre. Emission diffusée le samedi 27 juillet à 7h